

Berne, 16 juin 2020

Communiqué de presse

Contrat-cadre entre Microsoft et educa.ch

Après de longues négociations, Microsoft Ireland Operations Ltd. et educa.ch ont signé le nouveau contrat-cadre pour les écoles en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein. L'utilisation conforme à la loi et les conditions économiques d'achat de licences dans le cadre des programmes CASA EES et OVS-ES ont été réglementées. Le nouveau contrat-cadre est entré en vigueur rétroactivement le 1er mai 2020 et est valable jusqu'au 31 juillet 2023. Les changements dans le modèle commercial ont pour conséquence que les écoles devront se procurer des licences supplémentaires, ce qui, dans la plupart des cas, entraînera une augmentation considérable des coûts.

Le contrat-cadre avec Microsoft règle les conditions contractuelles pour l'acquisition et l'utilisation du portefeuille de produits dans le cadre des programmes de licence CASA EES et OVS-ES que Microsoft propose pour l'utilisation dans le contexte éducatif. Il fixe les conditions juridiques et économiques et offre des conditions uniformes aux établissements éducatifs légitimes. Le « Cloud Solution Provider Program (CSP) », qui a été introduit par Microsoft pour les petites écoles, n'est pas disponible par le biais du contrat-cadre et ne peut donc pas être utilisé de manière conforme à la loi. De même, une acquisition de licence directement par le biais de Microsoft n'est pas conforme à la loi.

Utilisation conforme à la loi

Des conditions contractuelles, qui sont spécifiquement valables pour le secteur suisse de l'éducation, s'appliquent avec le contrat-cadre. Les aspects centraux sont les suivants :

- Le droit suisse est applicable, avec juridiction à Berne, entre les institutions éducatives signataires et Microsoft Ireland Operations Ltd.
- Les conditions réglées contractuellement s'appliquent aux principaux services en ligne. Tous les autres services ne peuvent pas être utilisés de manière conforme à la loi.
- L'emplacement du traitement des données dépend du service utilisé. Depuis fin 2019, Microsoft propose des services en ligne à partir de ses centres de données en Suisse. Les écoles qui ont enregistré leur compte Microsoft dans la région de l'UE peuvent le faire migrer vers un centre de données suisse sur [demande](#) jusqu'au 30 juin 2020.

Protection des données – Collaboration avec privatim

Lors des négociations avec Microsoft, l'accent a été principalement mis sur les aspects liés à la protection des données. Dans ce domaine, educa.ch travaille en étroite collaboration avec la Conférence des Préposé(e)s suisses à la protection des données privatim. La Conférence a examiné la situation au regard de la législation sur la protection des données et est arrivée à la conclusion que l'utilisation des services en ligne de base peut se faire dans les écoles conformément la protection des données si les recommandations adaptées sont respectées. Le préposé à la protection des données du canton de Zurich a publié les recommandations relatives aux mesures organisationnelles et techniques à prendre dans le « [Guide Office 365 pour le domaine de l'éducation](#) ».

Il convient de souligner les recommandations suivantes du point de vue de la protection des données :

- Cela reste valable que les données personnelles particulièrement sensibles doivent être cryptées avant d'être stockées dans le cloud. Les données soumises au secret professionnel ne peuvent être traitées que si elles sont cryptées à l'aide d'outils de prestataires tiers ou si des clés Microsoft gérées par l'école sont utilisées.
- La vérification par privatim de la conformité des services en ligne avec les règles de protection des données soulage certes les cantons, mais ne dispense pas les institutions éducatives de leur responsabilité d'établir des directives concernant la classification des données et leur enregistrement dans le cloud.

La nouvelle métrique de licence mène à des coûts plus élevés

Microsoft introduit de nouvelles conditions pour l'acquisition de licences : jusqu'à présent, tous les employés d'une institution éducative pouvaient obtenir une licence dans le cadre du programme CASA-EES par le biais de l'équivalent temps plein (ETP) comme base de calcul ; désormais, tous les collaborateurs qui utilisent le produit de la « plateforme d'éducation » doivent chacun se procurer une licence. Il en va de même pour une acquisition par le biais du programme OVS-ES : Microsoft remplace ici aussi le modèle ETP – selon la nouvelle norme, tous les collaborateurs d'une institution éducative, qui travaillent plus de 200 heures par an pour l'établissement, doivent posséder une licence.

Ces adaptations du modèle commercial introduit par Microsoft signifient, dans la majorité des cas, une augmentation considérable du nombre de licences à acquérir pour les institutions éducatives concernées. Il faut prévoir une hausse significative des coûts des licences.

Planifier des stratégies à long terme pour le cloud scolaire

Microsoft poursuit un modèle commercial dans lequel les apprenants utilisent les services sans frais de licence conformément au présent accord. Il n'est toutefois pas garanti, que les licences resteront gratuites au-delà de la durée du présent contrat-cadre. Une réorientation de l'offre de Microsoft pourrait mener à des coûts supplémentaires à l'avenir.

educa.ch recommande généralement d'établir une stratégie de sortie pour les services en ligne sélectionnés avant que la décision d'achat ne soit prise.

Informations complémentaires

Contrat-cadre Microsoft : <https://www.educa.ch/de/rahmenvertraege/microsoft>

Contact

Simon Graber, simon.graber@educa.ch, +41 31 300 55 30

Navigateur – Aide à l'orientation pour l'enseignement

Le « Navigateur » présente les fonctions et l'étendue d'applications disponibles actuellement sur le marché. Il propose une vue d'ensemble des outils numériques de communication et de collaboration utilisés dans le domaine de l'éducation en Suisse. Il aide ainsi les responsables dans les écoles et les administrations à rechercher et sélectionner les produits souhaités : navi.educa.ch.

educa.ch – Agence spécialisée TIC et éducation

educa.ch, en tant qu'agence spécialisée de la Confédération et des cantons, veille au développement de la qualité dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'école obligatoire et au secondaire II. Elle fournit des prestations qui ont pour but de :

- assurer l'accès aux moyens d'enseignement numériques et aux services en ligne
- garantir aux écoles le respect de leurs intérêts vis-à-vis des fournisseurs privés en négociant des contrats-cadre leur assurant des conditions sûres et équitables
- apporter l'expertise requise pour analyser les questions techniques, juridiques et éthiques liées à la numérisation dans l'éducation et de fournir des bases décisionnelles aux responsables du système éducatif
- renforcer le dialogue et la collaboration entre les acteurs nationaux et internationaux